AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-267204261-20241212-20241212CCAS04-DE
en date du 17/12/2024 ; REFERENCE ACTE : 20241212CCAS04

CCAS Centre Communal d'Action Sociale
La Chapelle Saint Aubin

DELIBERATION N° 04
Conseil d'administration du jeudi 12 décembre 2024
-=-=-=-=-=-

Le jeudi douze décembre, à quatorze heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du trois décembre deux mil-vingt-quatre, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 03 décembre 2024
Nombre d'administrateurs en exercice : 13
Quorum : 7

Présent.e.s :
Mmes et MM, Thierry FOURNIER, Gilbert VALLEE, Marcel LE BORGNE, Lucien LERAY, Claude DROUET et Françoise JAMIN, Martine LAUNAY, Kika VAN HAAFTEN.

Absent.e.s et excusé.e.s :
M. Joël LE BOLU a donné procuration à Mme Martine LAUNAY.
M. Jean-Pierre PRIGENT a donné procuration à Mme Françoise JAMIN.
Mme Carole DAINNE a donné procuration à M. Marcel LE BORGNE.
Mme Florence LEFFRAY a donné procuration à M. Gilbert VALLEE.
Mme Valérie DUMONT a donné procuration à Mme Kika VAN HAAFTEN.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DROUET

IV –SEANCES DE SOPHROLOGIE
Rapporteur : Mme Françoise JAMIN

La conférence du 18 novembre 2024 animée par Madame Milleron, sophrologue, portant sur la dégradation de l'audition et les acouphènes a suscité un vif intérêt.
Cette dernière propose un cycle de cinq séances d'1h15 pour quinze personnes s'élevant à 550 €.
L'objectif est de soulager le quotidien des personnes concernées par cette problématique pour mieux vivre ses acouphènes.
Il est proposé au conseil d'administration de valider ces ateliers de sophrologie.

Discussion

Il est fait remarquer, d'une part, que les membres du conseil d'administration ne souhaitent pas entrer en concurrence avec l'association « Les Amis de Saint Christophe » qui propose des séances de sophrologie toute l'année malgré l'expertise de Madame Milleron sur les acouphènes et, d'autre part, que les ateliers Equilibr'Age (prévention des chutes) ont été mis en place alors que l'Asca Mouv présente également des cours similaires.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration sursoit à statuer sur ce projet et demande que ce dernier fasse l'objet d'une nouvelle discussion au cours de l'année 2025.

Présents : 8 / Votants : 13 / Abstentions : 12 / Pour : 0 / Contre : 1
Pour copie conforme,
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,
Joël LE BOLU

Le secrétaire de séance
Claude DROUET